

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance spéciale des membres du Conseil de la Municipalité de Palmarolle  
tenue à la salle du conseil au 499, route 393 le 27 décembre 2012.

Présences :

M<sup>mes</sup> Louisa Gobeil  
Sylvie Héneault-Marcil

MM Gino Cameron  
Marcel Caron  
Jean-Marie Depont  
Ghislain Godbout

Absences :

M<sup>me</sup> Carolle Hamel

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.  
Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 249-12**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louisa Gobeil, appuyé par M<sup>me</sup> Sylvie Héneault-Marcil  
et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux;
  - 2.1 séance régulière du 5 novembre 2012;
  - 2.2 séance ajournée du 19 novembre 2012;
  - 2.3 séance régulière du 3 décembre 2012;
3. Correspondance;
4. Rapport de certaines dépenses autorisées et reddition de comptes à payer de décembre 2012;
5. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2013;
6. Employé;
  - 6.1 embauche et départ;
  - 6.2 compensation du temps accumulé, congés et vacances du directeur général;
7. Demandes des propriétaires de résidences et de terrains du secteur privé du Chemin des Linaigrettes;
8. Autorisation de fournir à RECYC-QUÉBEC l'information nécessaire pour déposer directement au compte de banque;
9. Budget – Lettre au ministre
10. Vérificateur externe;

11. Nomination d'un maire suppléant;

12. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 250-12**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louisa Gobeil, appuyé par M. Ghyslain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2012 soit approuvé tel que présenté.

**Résolution n° 251-12**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 2012**

Il est proposé par M. Gino Cameron, appuyé par M. Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 2012 soit approuvé tel que présenté.

**Résolution n° 252-12**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2012**

Il est proposé par M. Ghyslain Godbout, appuyé par M<sup>me</sup> Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2012 soit approuvé tel que présenté.

**CORRESPONDANCE :**

La correspondance est déposée et disponible pour consultation.

**Résolution n° 253-12**

**Rapport des dépenses autorisées et des comptes à payer de novembre 2012 :**

Il est proposé par M. Gino Cameron, appuyé par M<sup>me</sup> Sylvie Héneault-Marcil et adopté à l'unanimité:

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer du mois de décembre 2012, présentés par le directeur général, soient acceptés tels que présentés :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Achats et dépenses en produits et services		
Tournoi National Bantam de La Sarre		250.00 \$
Chevaliers de Colomb		100.00 \$
Réal Asselin		14.40 \$
Gino Cameron		29.44 \$
CAUAT		545.69 \$
CAUAT		1024.87 \$
Banque Nationale Financière		2959.25 \$
Brigade des pompiers volontaires de Palmarolle		5000.00 \$
<b>TOTAL DES ACHATS ET DES DÉPENSES DU MOIS</b>		<b>9 923.65 \$</b>

## AUTRES DÉBOURSÉS

### COMPTES À PAYER

9 923.65 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

---

Gaétan Côté, directeur général  
**RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leur rapport.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Questions provenant des gens de l'assistance.

### **Résolution n° 254-12**

### **Calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2013;**

- Considérant que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- Considérant que** ce calendrier a été accepté lors de la séance du 3 décembre 2013 ;
- Considérant que** l'année 2013 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités du Québec et que le jour du scrutin est prévu pour le dimanche, 3 novembre 2013;
- Considérant qu'** il n'est pas possible pour le Conseil de siéger à compter de 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédent celui du scrutin, soit à compter du 4 octobre 2013, 16 h 30 et ce, jusqu'à ce que la majorité des candidats élus à un poste de conseiller ouvert aux candidatures aura prêté serment, sauf si, pendant cette période, survient un cas de force majeure nécessitant l'intervention du Conseil.
- Considérant que** le calendrier accepté lors de la séance du 3 décembre 2013 prévoyait que la séance ordinaire du Conseil devait se dérouler le 7 octobre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louisa Gobeil, appuyé par M. Ghyslain Godbout et résolu unanimement;

Que le calendrier adopté à la séance du 3 décembre 2013 soit révisé relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2013;

Que le calendrier ci-après révisé soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2013. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h :

14 janvier	6 mai	9 septembre
4 février	3 juin	1 <sup>er</sup> octobre
4 mars	8 juillet	11 novembre

8 avril

12 août

2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Cette résolution modifie et remplace la résolution no. 241-12 du 3 décembre 2012.

**Résolution n° 255-12**

**Embauche et départ d'employé**

Il est proposé par M. Jean-Marie Depont, appuyé par M. Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Jennifer Boudreau à titre de technicienne comptable sur une base permanente, M. Arsène Gingras et M. Nicolas Jolin à titre d'opérateurs de déneigeuse sur une base d'employés occasionnels et temporaires, ainsi que M. Dany Labrecque en tant que pompier volontaire.

Que le Conseil entérine également le départ de M. René Noel.

**Résolution n° 256-12**

**Compensation du temps accumulé, congé et vacance du directeur général**

**Attendu que** la municipalité a eu de nombreux départs d'employés de plusieurs années d'expériences au cours des derniers mois et pour plusieurs occupant des postes de direction.

**Attendu qu'** il a eu très peu de transfert de connaissance de fait aux personnes qui les remplace.

**Attendu qu'** il y a eu plusieurs mois un et même deux postes de vacant à certaines périodes.

**Considérant** que le directeur général a dû consacrer de nombreuses heures pour compenser les postes vacants et récupérer le retard qui c'est accumulé.

Il est proposé par M. Jean-Marie Depont, appuyé par M<sup>me</sup> Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil accepte de compenser le temps accumulé, congés et vacance de 2011-2012 du directeur général et ce à sa discrétion sous forme d'échange de temps, de salaire ou comme contribution dans son REER personnel. En date du 22 décembre 2012 les heures accumulées sont de 494.45 et les congés mobiles, fériés ainsi que vacances dû sont de 183.79 heures pour un grand total de 678.24 heures en temps dû.

**Résolution n° 257-12**

**Règlement décrétant l'entretien de certains chemins privés ouverts au public**

**Attendu que** l'article 170 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**Attendu que** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer, au moyen d'un mode de tarification, des services qu'elle offre à la

population;

**Attendu que** la municipalité veut mettre en oeuvre une politique relative à l'entretien et la prise en charge de certaines voies privées de circulation;

**Attendu que** la municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin privé situé au nord du chemin des Linaigrettes;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE**, il est proposé par M. Jean-Marie Depont, secondé par Mme Sylvie Héneault-Marcil et unanimement résolu:

Que la municipalité de Palmarolle prenne en charge l'enlèvement de la neige pour la saison hivernale 2013, du chemin privé au nord du Chemin des Linaigrettes, lequel est situé sur les lots 13 et 14 au cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi. Ces travaux feront l'objet d'une taxation spéciale au propriétaire du chemin, M. Benoit Fournier, au montant de mille cinq cent dollars (1 500. \$). Un projet de règlement devra être préparé pour établir les termes d'une solution permanente.

La prise en charge de l'enlèvement de la neige par la municipalité pour la saison hivernale 2013 prend fin le 30 avril 2013.

**Avis de motion est donné par le conseiller(ère) M<sup>me</sup> Louisa Gobeil à l'effet qu'un règlement décrétant l'entretien de certains chemins privés ouverts au public sera présenté à une réunion ultérieure.**

**Résolution n° 258-12**

**Autorisation de fournir à RECYC-QUÉBEC l'information nécessaire pour déposer directement au compte de banque;**

Il est proposé par M. Gino Cameron, appuyé par Mme Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général, M. Gaétan Côté, soit autorisé à fournir les informations nécessaires et signer le formulaire de demande de dépôt direct de RECYC-QUÉBEC pour la compensation de la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

**Résolution n° 259-12**

**Budget - Lettre au ministre**

**Considérant que** nous avons obligation de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre, tel que prévu à l'article 954 du *Code municipal du Québec*.

**Considérant que** nous sommes dans l'impossibilité de produire le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Huneault-Marcil, appuyé par M. Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général, secrétaire-trésorier, avise le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) M. Sylvain Gaudreault, que nous allons faire tout ce qui est nécessaire pour adopter le budget lors d'une séance spéciale le 30 janvier 2013.

**Résolution n° 260-12**

**Vérificateur externe**

Il est proposé par M. Ghyslain Godbout appuyé par M. Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accorde la vérification comptable au 31 décembre 2012, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**Résolution n° 261-12**

**Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par M. Ghyslain Godbout, appuyé par M, Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que M<sup>me</sup> Louisa Gobeil soit nommée maire suppléant et substitut de notre maire, M. Marcel Caron, pour les affaires courantes de la municipalité et quelle soit autorisé à signer à compter de ce jour, en remplacement de Madame Carolle Hamel, tous les documents et effets bancaires dont celle-ci était dûment autorisée par résolution.

Et qu'elle siège en l'absence du maire au sein du Conseil d'administration de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO), pour la période du 9 janvier 2013 au 11 novembre 2013.

**Résolution n° 262-12**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-Marie Depont, appuyé par M. Ghyslain Godbout et unanimement résolu :

Que la séance soit levée.

---

Marcel Caron  
Maire

---

Gaétan Côté  
Directeur général,  
Secrétaire trésorier